



Concours des 10 ans de la CCSA

Organisé par la Communauté de Communes Sud-Avesnois Du 27 janvier au 31 décembre 2024

1. Qui peut participer ?

Le concours est ouvert aux habitants du Sud-Avesnois, exceptés les agents et les élus de la collectivité. Il faut posséder un compte Facebook ou Instagram pour pouvoir participer.

2. Comment participer ?

Pour participer, il faut répondre aux questions posées sur les comptes Facebook et Instagram de la CCSA.

La réponse la plus proche de la bonne réponse remporte le lot. En cas d'égalité, le gagnant sera tiré au sort.

3. Conditions

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat. Les participants s'engagent à respecter les conditions de participation. Les gagnants seront contactés par messages privés.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier ce qu'il jugera utile, relativement au respect du règlement notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou fraudée.

4. Les lots

Au cours de l'année 2024, la CCSA fera gagner un panier par mois. Ce panier sera garni de produits du terroir ou de commerçants locaux :

- Un tote bag Médi@'pass
- Une bougie « L'essentiel de Mi chocow »
- Une bière blonde de 33cl Brasserie de thiérache

- Une bouteille de jus de pomme Verger bio d'Ohain
- Un sachet de thé Fleur & moi
- Une bière blonde 33cl Mous's'tier
- Une boule en verre de l'écomusée
- Un mug CCSA

Les lots seront retirables au PIDE (2 Rue du Général Raymond Chomel 59610 Fourmies).

5. Annulation

Le concours pourra être annulé par les organisateurs en cas d'un trop faible nombre de participants. Cette annulation ne pourrait faire l'objet d'aucune compensation quelconque.

